



LE BILAN DE COMPETENCES

Vous êtes salarié(e) en CDI, intérimaire ou en fin de CDD ?

1. L'objectif

Vous permettre de faire un point sur vos compétences, vos aptitudes et motivations professionnelles afin de définir un projet professionnel. Cette démarche peut être à votre initiative ou à la demande de votre employeur avec votre accord écrit.

C'est l'opportunité :

- de faire le point de ses expériences professionnelles et extra-professionnelles,
- d'identifier ses savoirs, compétences, aptitudes et intérêts,
- de déceler ses potentialités et définir ses motivations et valeurs,
- de prendre du recul et de trouver de nouveaux repères,
- d'élaborer un projet professionnel ou personnel réaliste, au sein ou en dehors de l'entreprise
- de définir un plan d'action et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, par le biais, le cas échéant, d'une formation,
- de réfléchir éventuellement sur une démarche de VAE (Validation des Acquis de l'expérience).

2. Ce qu'il faut savoir

Une convention tripartite est alors signée entre vous, le prestataire, et l'organisme financeur (Fongecif, Afdas, ...) ou l'employeur.

Pour réaliser cette prestation, vous pouvez :

- Utiliser un congé spécifique DIF selon le nombre d'heures capitalisées ou CIF.

Ou :

- L'utiliser dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

3. Notre démarche

Nous prenons particulièrement en compte vos attentes de façon à vous accompagner dans votre réflexion ou dans la mise en place d'un projet réaliste et réalisable.

4. Notre méthodologie

Le bilan se déroule sur 24h réparties sur 8 entretiens, et, conformément à la réglementation s'articule en trois étapes (information, investigation, conclusion) et comporte :

- des entretiens individuels,
- des tests et questionnaires,
- des recherches documentaires et enquêtes métiers,
- la rédaction d'un document de synthèse.

5. Nos atouts

- Des professionnels issus de l'entreprise et de différents secteurs d'activités,
- Un respect strict des règles de déontologie et d'éthique,
- Des consultants en veille sur les tendances du marché de l'emploi et sur les dispositifs de formation,
- Agréments : FONGECIF, AFDAS, MEDIAFOR, UNIFORMATION, FAF Sécurité Sociale, UNIFAF de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale.

ARPEGES CONSEILS est membre du réseau Partenaire Qualité «FONGECIF IDF»

www.arpegesconseils.com

15 rue Emile Baudot – 91300 MASSY - Tél : 01 69 19 47 87 - Fax : 01 69 19 47 90
7 rue Honoré d'Estienne d'Orves – 91000 EVRY – Tél. 01 60 87 76 10 – Fax : 01 60 78 50 13
3 bis Bd Abel Cornaton – 91290 ARPAGON - Tél : 01.60.80.66.21 - Fax : 01.60.83.33.94